

## Propriété intellectuelle

Les questions de propriété culturelle et intellectuelle ont continué de faire surface de part et d'autre de la frontière. Les États-Unis ont exprimé leur inquiétude au sujet des restrictions à l'investissement amenées par la politique du Canada en matière de publication et de diffusion d'ouvrages, ainsi que des mesures législatives destinées à créer un marché canadien distinct pour les droits de distribution cinématographique. En ce qui concerne la propriété intellectuelle, le dépôt par le gouvernement de modifications à la Loi sur le droit d'auteur a répondu aux préoccupations nationales et permis la mise en place de mesures anticontrefaçon plus efficaces. Le gouvernement s'est engagé à introduire un droit de rediffusion des signaux retransmis par câble ou par satellite, cette mesure devant coïncider avec l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange (voir chapitre 1).

## Transport

Le Mécanisme consultatif canado-américain sur le camionnage a cherché à assurer une harmonisation plus grande des normes de sécurité dans les deux pays. Le Mécanisme consultatif canado-américain sur les Grands lacs et la Voie maritime a continué pour sa part à travailler à la gestion coopérative du système. En outre, les deux pays ont entrepris des études d'ensemble de leurs réglementations respectives sur le pilotage maritime.

Les États-Unis ont terminé un rapport sur l'accès des systèmes de transport au prolongement méridional de l'Alaska ; ce document a répondu de façon tout à fait satisfaisante aux observations faites antérieurement par le Canada quant à la nécessité d'un mécanisme pour étudier les besoins d'accès futurs des systèmes de transport canadiens.

## Pêches

Les relations canado-américaines dans ce domaine sont dans une large mesure conditionnées par la géographie, et par les habitudes migratoires et la valeur commerciale du poisson, ce qui met les deux pays en situation concurrentielle mais leur impose également de coopérer.

Deux questions ont retenu l'attention en 1987-1988. L'une a été réglée, l'autre non. La première concerne les cours d'eau transfrontières pour lesquels un accord quinquennal (1988-1992) a été négocié avec les États-Unis au sujet de la pêche au saumon sur les rivières Stikine et Taku (nord-ouest de la Colombie-Britannique et prolongement méridional de l'Alaska). L'accord offrira aux pêcheurs canadiens (et américains) une plus grande sécurité économique et donnera au Canada davantage de poisson et une part plus importante des pêches que ce n'était le cas avec l'accord précédent. Dans le cas du fleuve Yukon, il n'y a pas eu une entente. Le poisson d'origine canadienne représente environ 50 % du saumon du fleuve, mais entre 85 % et 90 % des prises annuelles vont aux États-Unis. Les négociations avec les États-Unis, qui durent depuis 1985 pour tenter de résoudre la répartition des prises de saumon, ont peu progressé en 1987-1988. Le Canada continuera de faire valoir son droit à une part plus importante du saumon d'origine canadienne dans le Yukon.

## Communications et culture

Le Ministère, l'ambassade et les 12 missions consulaires ont de nouveau intensifié leurs activités dans les milieux culturels, universitaires et publics américains. La décision sur les relations culturelles internationales du Canada prise en 1986 par le Cabinet a confirmé que les États-Unis sont le pays prioritaire en ce qui concerne les activités de promotion artistique et de relations avec les universités menées par le Ministère. Le programme d'études canadiennes, qui vise à stimuler la recherche et les études sur le Canada dans les universités et collèges américains et dans l'ensemble du système d'enseignement aux États-Unis, a été particulièrement actif. L'intensification des activités de programme a multiplié les occasions offertes aux artistes canadiens et à leurs créations — en particulier dans le domaine des arts visuels et de la scène — de percer aux États-Unis tant dans le secteur public que dans le domaine commercial.

Des efforts soutenus ont été faits pour présenter à divers façonneurs de l'opinion américaine un éventail de données factuelles sur le rôle du Canada dans la relation entre les deux pays. Une série de nouvelles publications mettant l'accent sur le partenariat entre le Canada et les États-Unis et un bulletin sur l'environnement ont été largement distribués aux façonneurs de l'opinion publique pour les sensibiliser au point de vue canadien sur les questions clés dans cette relation.

Un certain nombre de conférences, de séminaires et de colloques coparrainés par des organismes prestigieux des États-Unis ont été consacrés aux grands thèmes de la relation : les précipitations acides, les relations commerciales, l'association de défense et la souveraineté culturelle. Des visites au Canada ont été organisées à l'intention de groupes influents, comme les journalistes, les présidents d'universités et les aides de membres du Congrès, et ils ont assisté à des séances d'information sur les principaux volets de la relation. Le Ministère et les missions ont en outre accordé une importance plus grande aux relations avec les médias, ce qui amené ces derniers, et plus particulièrement les journaux et les magazines, à couvrir de façon plus régulière toute une gamme de sujets canadiens. Les reportages, par ailleurs, ont été plus nombreux et mieux documentés que par les années passées.

## Relations parlementaires

Le Ministère a continué à favoriser les échanges parlementaires avec les États-Unis. Il a en particulier subventionné de nouveau le Centre d'échanges interparlementaires afin de faciliter des visites de membres du Congrès et de parlementaires des deux pays. Leurs études ont porté sur le commerce, la réforme fiscale, la politique scientifique, ainsi que les services bancaires et postaux internationaux.

## Immigration et passages à la frontière

La frontière entre le Canada et les États-Unis reste une des frontières franchies le plus souvent au monde, et avec le moins de formalités ; en moyenne plus de 75 millions de personnes se rendent dans l'un et l'autre pays chaque année. Les difficultés que les Canadiens éprouvent à entrer aux États-Unis pour y occuper un emploi temporaire sont toutefois une préoccupation importante et de longue date. Les dispositions de l'Accord de libre-échange atténueront dans une large mesure ces problèmes, en particulier pour les